

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
OCTOBRE 1774.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

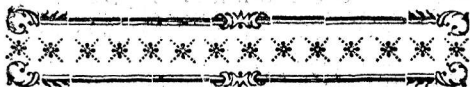
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-douze.

- Magasin des adolescentes, par Mad. le Prince de
Beaumont, 4 vol. 1766.
- en instruction pour les jeunes Dames, par
la même, servant de suite aux Magasins
des enfans & des adolescentes, 4 vol.
1767.
- des pauvres Artisans, 2 vol. 1769.
- Manière (de la) de négocier avec les Souverains,
par Callières, 2 vol.
- Manuel des Champs, par Mr. Chanvallon, 1765.
- Manuel Lexique, ou Dictionnaire portatif des mots
François, 2 vol. grand papier. *Paris* 1770.
- Manuel de la Jeunesse, ou instructions familières
en Dialogues, sur les principaux points de la
Religion & 2 part. 1773. *Ouvrage qui peut
servir de suite au Magasin des adolescentes.*
- Manuel de moral, dédié à Monseigneur le Comte
d'Artois. *Paris* 1772.
- Manuel (le petit) de dévotion, contenant les
prières journalières pour tous les jours de la
semaine. *Manheim* 1760.
- Mariage (le) du siècle, ou Lettres de Mad. de
Castelli à Mad. de Freville, par Mr. Contant
d'Orville, en 2 part. *Lille* 1767.
- Médecine & Chirurgie des Pauvres. *Paris* 1766.
- Médecin des Dames, ou l'art de les conserver en
santé. Nouv. édit. *Paris* 1766.
- Médecine rurale & pratique, par Mr. Buchoz.
Paris 1766.
- Méditations chrétiennes sur la Providence & la
miséricorde de Dieu, & sur la misère & la foi-
blesse de l'homme, par Piessigni, *Anvers*.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET

LITTÉRAIRE.

OCTOBRE 1774.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Bibliothèque d'un homme de goût, ou avis sur le choix des meilleurs Livres écrits en notre langue sur tous les genres de Sciences & de Littérature ; avec les jugemens que les Critiques les plus impartiaux ont portés sur les bons Ouvrages qui ont paru depuis le renouvellement des Lettres jusqu'en 1773. Par L. M. D. V. Bibliothécaire de Mgr. le Duc de **.*

Paretur quantum satis sit librorum, nihil in apparatus. Senec. de tranq. cap. 9.

2. vol. in-8°. A Amsterdam aux dépens de la Compagnie des Libraires 1773.

E c 2

Octobre
1773, pag.
237 Janv.
1774, p. 5.

ON croira d'abord trouver ici un Ouvrage dans le goût des *Trois Siècles de Littérature* ; mais le but & la manière des deux Auteurs sont très-différents. On ne trouve point ici l'éloquence & la sage Philosophie de Mr. Sabatier de Castres ; mais on trouve des détails plus étendus & des jugements plus motivés sur un grand nombre de Livres que Mr. Sabatier n'a fait que passer en revûe, ou qu'il a passé sous silence. La marche de notre Auteur n'est pas alphabétique ; l'ordre d'une Bibliothèque dont il désigne les matériaux, ne comporte point cette distribution. Mr. L. M. D. V. parle d'abord des Poètes anciens & modernes. Après avoir fait l'éloge d'Homère, d'Hésiode, de Théocrite, de Plaute, de Lucrèce, de Virgile &c. il passe en revûe les Poètes latins modernes, les Italiens, les Espagnols, les Anglois, les Allemands ; & pour ne rien laisser à désirer sur ce qui regarde les Poètes étrangers, il accorde un article particulier aux Poètes chinois ; il est aisé de voir qu'il n'est point infiniment prévenu en faveur du mérite & du génie de ce Peuple qu'on a voulu élever au-dessus de tous les Peuples du monde ; mais en n'admirant point excessivement la Poësie chinoise, il lui rend toute la justice qui lui est dûe, en montrant que les Chinois ne sont pas plus habiles en Poësie que dans les autres classes d'Arts & de Sciences.

t. I. p. 139.

“ On nous parle tant de ce Peuple depuis
„ quelque-tems, qu'il ne fera pas inutile

„ d'indiquer les Livres qui peuvent donner
„ une idée de leur Poësie. Je m'arrêterai
„ principalement à l'éloge de la Ville de
„ Moukden & de ses environs , Poëme com-
„ posé par Kien-Long , Empereur de la Chi-
„ ne & de la Tartarie , actuellement regnant ,
„ accompagné de notes curieuses sur la Géo-
„ graphie , sur l'Histoire naturelle de la Tar-
„ tarie orientale & sur les anciens usages
„ des Chinois. On y a joint une pièce en
„ vers sur le Thé , composée par le même
„ Empereur ; ouvrage traduit en françois
„ par le P. Amiot , Missionnaire à Pekin , &
„ publié par Mr. de Guignes , à Paris in-8^o.
„ 1770. Ce Livre est infiniment curieux
„ par toutes les notions historiques , géo-
„ graphiques , physiques & littéraires sur la
„ Chine & la Tartarie qu'il renferme , ainsi
„ que par la singularité du sujet , de la ma-
„ tière & de l'Auteur. „

“ Les Chinois ont aussi des Tragédies ;
„ mais elles sont fort différentes des nôtres.
„ On peut en juger par la pièce intitulée :
„ *Le petit Orphelin* , que le P. du Halde
„ nous a donnée d'après la traduction du
„ P. de Premare. Ce drame est entre-mêlé
„ de chants dans les endroits où il s'agit
„ d'exprimer quelque grand mouvement de
„ l'ame. La règle des trois unités n'y est pas
„ observée ; c'est une histoire mise en dia-
„ logue , dont les différentes parties sont
„ autant de scènes détachées , qui n'ont
„ d'autres liaisons que celles qu'ont entre-
„ elles les actions particulières , exposées

„ par la fuite de cette histoire. Il s'agit dans
„ cette Tragédie informe des aventures d'un
„ enfant depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il
„ eût vengé ses parents ; ainsi l'action de
„ la pièce dure environ vingt ans (a) Mr.
„ de V. en a profité dans son Orphelin de
„ la Chine ; mais en corrigeant les irrégularités
„ barbares de l'original. „

“ On pourra prendre aussi une idée de la
„ Poésie chinoise dans une espèce de Roman,
„ traduit par Mr. Eidous sous ce titre :
„ Han-kien-choan, histoire Chinoise, à
„ Lyon 1766, en quatre parties in-12°. Il
„ y a divers morceaux traduits d'après les
„ Poètes de la Chine. On y trouve de l'enthousiasme,
„ de l'imagination, de l'allégorie, des figures qui
„ rendent le style plus animé ; mais y trouve-t-on de la
„ majesté, de la régularité, de la bienfaisance ? Il s'en
„ faut bien. L'imagination chinoise ressem-

(a) Cette Tragédie a beaucoup de rapport avec celle que nous avons vû représenter sur le théâtre d'un Collège administré par les RR. PP. RR. Le sujet étoit St. Alexis. Le premier Acte comprenoit l'enfance & l'adolescence du Saint jusqu'à ses nœces inclusivement : le second représentoit ses pèlerinages, & le troisième occupoit les 17 ans qu'il passa sous les escaliers de la maison paternelle. — Après la mort de Gustave Adolphe on représenta en Espagne une Tragédie sur cette mort, qui ne devoit pas paroître un sujet fort tragique dans ce pays-là : cette Tragédie étoit partagée en 24 Actes ; elle dura 15 jours. Le Roi y assista régulièrement. Toutes ces pièces sont des chef-d'œuvres dans le goût chinois.

„ ble à celle des Orientaux & n'en vaut
„ pas mieux. „

L'article des Poètes françois est fort prolix & bien discuté ; on n'adoptera sans doute pas toutes les critiques de l'Auteur, mais l'on ne peut qu'applaudir à un très-grand nombre. Viennent ensuite les Orateurs sacrés & profanes, les Rhéteurs, les Historiens, les Journalistes, les Romanciers, les Epistolaires, les Grammairiens & les faiseurs de Dictionnaires. L'ouvrage finit par des observations sur la Langue françoise, qui ne peuvent que contribuer à la conserver dans sa pureté & à la défendre des ornemens étrangers & des richesses factices, dont les beaux esprits du jour entreprennent de la charger. Après avoir rapporté le sentiment de Mr. de V. sur ce sujet, l'Auteur ajoute le sien qui paroît bien raisonnable, & ne défend point absolument l'acquisition de quelque nouveauté. *Le mot de vis-à-vis*, dit Mr. de Voltaire, dans une lettre à Mr. l'Abbé d'Olivet, *qui est très-rarement juste & jamais noble, inonde aujourd'hui nos Livres & la Cour & le Barreau & la société ; car dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare. Dites-moi*, ajoute ce célèbre Ecrivain, *si Racine a persiflé Boileau ? si Bossuet a persiflé Pascal ? & si l'un & l'autre ont mistiflé la Fontaine en abusant quelquefois de sa simplicité ? Avez-vous jamais dit que Cicéron écrivoit au parfait ; que la coupe des Tragédies de Racine étoit heureuse ? On va*

jusqu'à imprimer que les Princes sont quelquefois mal éduqués : il paroît que ceux qui parlent ainsi, ont reçu eux-mêmes une fort mauvaise éducation. Quand Bossuet, Fénelon, Pellisson vouloient exprimer qu'on suivoit ses anciennes idées, ses projets, ses engagements ; qu'on travailloit sur un plan proposé, qu'on remplissoit ses promesses, qu'on reprenoit une affaire &c. Ils ne disoient point : j'ai suivi mes errements, j'ai travaillé sur mes errements ; & aujourd'hui je vois que dans les discours les plus graves le Roi a suivi ses derniers errements vis-à-vis des rentiers. Le style barbare des anciennes formules commence à se glisser dans les papiers publics. On imprime que Sa Maj. auroit reconnu, qu'une telle Province auroit été endommagée par des inondations. En un mot, Monsieur, la langue paroît s'altérer tous les jours ; mais le style se corrompt bien davantage. On prodigue les images & les tours de la poésie, en physique ; on parle d'anatomie en style empoulé ; on se pique d'employer des expressions qui étonnent, parce qu'elles ne conviennent point aux pensées.

“ Cependant Mr. de V. en censurant les
„ défauts des Ecrivains de nos jours, ne
„ condamne pas tous les mots nouveaux
„ qu'ils emploient. Il ne blâme que ceux
„ qui sont affectés, qui ont un certain air
„ précieux, qui énervent le langage, ou qui
„ sont employés dans des significations abusives. Ce seroit en effet très-mal raisonner, dit Mr. l'Abbé de St. Pierre, que

„ de dire voilà un mot nouveau ; donc on
 „ ne doit pas s'en servir ; car s'il est com-
 „ mode ; s'il est dans l'analogie de la lan-
 „ gue ; s'il abrège le discours ; s'il fait enten-
 „ dre plus nettement & plus précisément la
 „ pensée de celui qui parle ; je ne vois pas
 „ quel inconvénient il y auroit à l'employer.
 „ Il est vrai qu'il n'est pas encore reçu
 „ ni établi ; mais n'est-il pas vrai qu'il se-
 „ roit bon à établir & à recevoir ? Si ceux ,
 „ dit le même Auteur , qui dans les con-
 „ versations & dans les Langues ont hasar-
 „ dés les premiers d'user de ces mots nou-
 „ veaux n'avoient jamais ôsé prendre cette
 „ liberté , nous en serions encore privés
 „ aujourd'hui. „

“ On a retranché , dit Fénelon , plus de
 „ mots qu'on en a introduits ; je voudrois
 „ n'en perdre aucun , & en acquérir de
 „ nouveaux. Je voudrois autoriser tout ter-
 „ me qui nous manque & qui a un son
 „ doux sans danger d'équivoque. „ Horace
 accordeoit aux Littérateurs de son siècle le
 même privilége que Fénelon ; celui de faire
 de nouveaux mots , mais avec discrétion &
 avec choix :

. . . . dabiturque licentia sumpta pudenter.
 Et nova , siçlaque nuper , habebunt verba fidem , si
 Græco fonte cadant parçè detorta. Quid autem
 Cæcilio Plautoque dabit Romanus ademtum ,
 Virgilio , Varioque ? Ego cur acquirere pauca ,
 Si possum , invideor ? quum lingua Catonis & Enni
 sermonem patrium ditaverit , & nova rerum
 Nomina protuleris ? Licuit , semperque licebit

Signatum præfente notâ procudere nomen.

Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos

Prima cadunt, ita verborum vetus interit ætas,

Et juvenum ritu florent modo nata vigentque.

Ce qu'on ne peut pardonner à l'Auteur de cette *Bibliothèque* c'est d'avoir défiguré quelques-unes de ses Critiques par des personnalités odieuses ; de n'avoir pas assez couvert le dessein de déprimer autant qu'il lui étoit possible, tout ce qui venoit de certains Religieux qu'il n'aime pas ; & enfin d'avoir malgré son attachement à la Religion, à la sagesse & à la décence, exalté des Ouvrages très-mauvais, que sans doute il n'a pas lus, ou qu'il n'a lus que très-superficiellement (b). Quand on parle d'après les autres, ou qu'on ne consulte que le ton dominant, on est infailliblement la victime des erreurs épidémiques. Un Critique doit s'élever au-dessus des jugemens les plus reçus, au-dessus des éloges les plus universels, voir & juger par lui-même ; & s'il se voit en opposition avec tout ce qui parle & écrit, il n'en doit pas moins élever la voix, & sans craindre une singularité odieuse, attaquer courageusement les

(b) Telles sont par ex. les louanges données au *grand Vocabulaire* ; ouvrage où sous l'apparence d'un Dictionnaire grammatical on enseigne tout le code de l'incrédulité, toutes les petites fineses d'une Philosophie aussi hardie à débiter des paradoxes, que timide à les annoncer sous un titre assorti à la chose.

entraves qui tiennent la vérité captive , la délivrer & placer à ses pieds la foule stupide , toujours en proie à une imitation servile ou à une admiration insensée.

*Negatâ tentat iter viâ ,
Cœtusque vulgares & udam
Spernit humum fugiente pennâ.*

*Oraison funèbre de Louis XV. par Mr.
l'Evêque de Senez , présentée au Roi &c.*

SECOND EXTRAIT.

APRÈS les traits, relatifs au caractère du feu Roi, Mr. l'Evêque de Senez touche les principaux événements de son regne ; & la comparaison de ses différentes époques est l'un des endroits , où il a le moins flatté la mémoire du défunt Monarque. Les victoires & les conquêtes d'Italie , les Batailles de Fontenoy , de Rocoux , de Laweld font place aux malheurs de la dernière guerre. L'Orateur rappelle à ce sujet le mot de Louis XV. à feu Mgr. le Dauphin , après la journée de Fontenoy , mot qui peint si bien son caractère : *O ! mon Fils , voyez ce que coûte une victoire.* La dangereuse maladie du Monarque à Metz , les alarmes , les vœux de toute la France en cette triste occasion , le sur-nom de Bien-Aimé font le sujet de la réflexion suivante.

“ Ce n'est point la voix des Grands ,
toujours suspecte de flatterie ; ce n'est point
le suffrage pompeux des Cités , qui décerna
à Louis ce beau nom ; c'est la voix libre &
ingénuë du Peuple , de ce Peuple qui ne
fait point flatter les Rois , & qui ne suit
que les mouvemens de sa franchise & de sa
tendresse : c'est le cri du Peuple , qui le pro-
clama Louis-le-Bien-Aimé. Nous ne pou-
vons nous dissimuler combien le malheur
des tems a refroidi parmi les François les
démonstrations de cet amour. Ainsi Dieu
permet que les Peuples donnent aux Prin-
ces cet avertissement , pour leur apprendre ,
que , si le respect & l'obéissance sont un
devoir inviolable , l'amour des Peuples , la
plus belle gloire , & la plus douce récom-
pense de la Roïauté , l'amour des Peuples est
un sentiment libre , qui n'est dû qu'aux
bienfaits & à la vertu. Alors quand le Prin-
ce paroît en public , il n'entend plus reten-
tir autour de lui les acclamations de ses
Sujets : le Peuple n'a pas , sans doute , le
droit de murmurer ; mais , sans doute aussi ,
il a le droit de se taire ; & son silence est
la leçon des Rois. Mais que dis-je ? Si l'at-
tachement de la Nation pour ce Prince ,
qu'elle avoit si tendrement aimé , a paru
s'affoiblir ; Peuple , les derniers jours de
votre Roi , sa pénitence , ses regrets , la ten-
dresse qu'il a montrée pour vous ; hélas ! il
ne desireroit la prolongation de ses jours que
pour essuyer vos larmes ; les derniers senti-
mens de Louis n'ont-ils pas dû faire revivre

dans tous les cœurs vraiment françois son titre de Bien-Aimé ? Postérité , juge sévère des Rois , déjà vous vous préparez à juger le regne de Louis. Nous ne pouvons exiger de vous le silence sur les événements malheureux ; c'est votre droit de prononcer sur tous les événements qui ont été en spectacle à l'Univers : mais les malheurs des Princes doivent-ils vous faire oublier leurs vertus ? mais les dernières années de Salomon ont-elles fait effacer des fastes sacrés les beaux jours de sa gloire ? --- Le zèle , qui nous anime pour la gloire du Prince , dont nous pleurons la mort , ne peut nous aveugler sur les malheurs qui ont traversé les prospérités de son regne. Mais prenons garde aussi , Messieurs , de nous laisser tromper par d'injustes murmures & de vaines exagérations. Tel est le caractère de la Nation : ou trop fière ou trop abattuë , elle enfle ses infortunes comme ses succès. François , la victoire n'a pas toujours suivi vos drapeaux : accoutumés à vaincre , vous pensiez donc être invincibles ? Mais que sont les disgrâces que vous avez éprouvées , comparées aux désastres qui ont affligé la fin du dernier regne , du regne le plus glorieux de votre histoire ? „

L'Orateur se justifie ailleurs lui-même de la franchise avec laquelle il parle des faiblesses du défunt Monarque : “ Après avoir célébré (dit-il) la gloire & les vertus de Louis , la vérité veut donc que nous déplorions aussi ses malheurs. Fidèles Serviteurs

de ce Prince ne craignez point, que notre franchise fasse tort à sa mémoire; ne craignez point que j'afflige son ame, & que je trouble sa cendre. Croïez-vous que sa mémoire nous soit moins chère & moins vénérable qu'à vous? Mon Dieu, vous savez combien nous avons à cœur la gloire & le salut du Roi, & maintenant encore vous savez combien nous avons à cœur l'honneur de son nom. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici pour Loüis les mêmes sentimens qu'Ambroïse exprimoit pour Théodose, au moment où il rendit à ce Prince les tristes honneurs que nous rendons à Loüis: Oüi, je l'ai aimé; j'ai aimé un Prince, ami de la vérité & qui en respectoit les droits sacrés jusques dans la bouche la plus vulgaire; il a pleuré publiquement le péché où il avoit été entraîné par la séduction des flatteurs; une pénitence, qui feroit rougir l'orgueil d'un particulier, n'a point fait rougir la majesté d'un Roi. O mon Roi! voilà les motifs de notre zèle & de notre tendre vénération pour votre mémoire: notre sincérité servira plus utilement votre gloire qu'une fausse dissimulation! „

“ Au milieu de ce tourbillon d'intrigues, (dit-il ailleurs) représentez-vous un Prince fatigué, rassasié de la Puissance suprême, dégoûté de la confiance & de l'amitié, & à qui l'habitude d'être trompé fait croire que tous les hommes sont trompeurs: représentez-vous un Prince affligé des maux de l'Etat & rebuté par l'inutilité de ses efforts

pour les réparer ; un Prince qui se voit subjugué & emporté , malgré lui , par une sorte de fatalité , dont il ne peut découvrir les ressorts secrets. O Princes ! voilà donc votre destinée : Maîtres absolus en apparence , & réellement les esclaves des vils flatteurs qui paroissent ramper à vos pieds ! „

On a beaucoup parlé de la manière, dont Mr. l'Evêque de Senez s'étoit exprimé sur l'abolition des Jésuites & la destruction de l'ancienne Magistrature. Voici ce passage tel qu'il paroît à l'impression. “ Ne réveillons point (dit Mr. l'Evêque, après avoir touché un mot de l'attentat sur la vie de Sa Maj.) le souvenir dangereux des troubles , dont l'Eglise de France paroît enfin délivrée pour jamais , mais dont les derniers moments ont été si orageux. Jettons aussi le voile sur la rivalité, qui avoit soulevé la Puissance civile contre la Puissance sacrée. Vous savez , Messieurs , avec quelle justesse le Roi avoit discerné les limites de l'une & de l'autre Puissance : vous savez quel étoit son zèle pour la doctrine & les droits de l'Eglise. Si par des raisons qu'il ne m'appartient pas d'approfondir (nous devons respecter le secret des Rois) si Louïs a paru quelquefois ralentir sa protection ; si la fermentation des esprits a redoublé ; si une Société fameuse par le crédit & la confiance , dont elle avoit jouï si long-tems auprès des Pontifes & des Rois , & par les services qu'elle avoit rendus à la Religion & aux Lettres (car quelle considération pourroit empêcher les ames

fenfibles de rendre ce témoignage à des hommes malheureux ?) si cette Société a été parmi nous la victime de ces fatales confessions, & si elle a été précipitée dans les flots comme autrefois le Prophète de Ninive, pour appaiser la tempête ; si la paix du Sanctuaire a été troublée ; si des Pasteurs vertueux ont éprouvé des disgrâces & des tribulations ; Prêtres, Pontifes du Seigneur, vous le savez ; oui, nous savons que le cœur de Louis n'a jamais cessé d'être pour la Religion, pour l'Eglise & pour ses Ministres. „

“ Ebranlés par cette première secousse, les esprits tournèrent bientôt vers d'autres objets leur inquiète activité, & l'Etat eut aussi ses agitations & ses orages. Les Sages l'avoient prédit, d'après l'expérience de tous les tems & la marche ordinaire des révolutions humaines. Je ne m'engagerai point ici, Messieurs, dans des questions politiques, étrangères au saint Ministère que je remplis. Le Ciel ne nous a point établis Juges entre les Nations & les Rois : ce n'est point à nous à discuter les Constitutions particulières des différents Empires ; nous savons seulement les Loix générales & les Maximes saintes, qui ont réglé & consacré l'autorité de toutes les Puissances ; nous savons que tout Empire est sous un Empire supérieur, sous l'Empire de Dieu, qui venge les droits des Peuples comme les droits des Rois ; & nous laissons dans la main du Tout-Puissant la balance du pouvoir souverain & de la liberté publique. „

“ Louis, qui sembloit avoir oublié sa puissance

sance pour ne gouverner que par la douceur ; Louis s'est donc cru obligé de déployer , dans cette conjoncture , toute la force de son autorité. Prenons garde d'appuyer sur des plaies trop récentes encore & trop sensibles. A Dieu ne plaise que le souvenir des atteintes portées à nos droits , à Dieu ne plaise qu'un lâche ressentiment profane jamais le cœur des Ministres de Jésus-Christ. Éprouver des contradictions de la part des hommes , c'est la destinée des Eglises ; c'est sa gloire de les oublier. Anathème à celui qui se réjouiroit de la ruine d'un rival. Plaignons les préjugés & les erreurs de l'esprit humain ; plaignons des Citoyens , chers à la Patrie par leurs anciens services , de s'être laissés entraîner , par l'impulsion des circonstances , au-delà de leur premier but : mais ne plaignons pas moins le plus doux de nos Rois de la violence qu'il a faite à son cœur , pour terminer son regne par un éclat d'autorité , qui répugnoit si fort à sa modération. Formons des vœux pour voir revivre sous le nouveau regne , dans tous les Ordres & parmi tous les Grands de l'Etat , cette heureuse harmonie , qui fait le bonheur des Eglises & des Empires , des Peuples & des Rois. „

Dans le présage que l'Orateur fait du regne de Louis XVI , on trouve une heureuse application de l'Écriture sainte à différents traits qui ont paru caractériser le nouveau Monarque , & qui font l'espérance de la France. “ Ici quel heureux pressentiment vient relever notre espoir ! A travers les

ombres funèbres qui nous environnent, quelle douce lumière se découvre à nos yeux ! France suspendez un instant vos pensées lugubres. Quel heureux avenir Louis XVI prépare à son Royaume ! Que les pervers, que les flatteurs fuient loin de la face du Prince ! Hommes vertueux, vrais sages, vrais héros, accourez autour du trône de votre jeune Maître. Celui qui aime la pureté du cœur fera l'ami du Roi (a). Il a dit comme un grand Prince : Mes yeux cherchent sur la terre les hommes fidèles pour les faire asséoir à mes côtés (b). L'œil superbe & le cœur insatiable ne seront jamais admis à ma familiarité (c). Et le lâche détracteur sera toujours frappé de mon indignation (d). Celui qui marche dans la voie de l'honneur & de la vertu, voilà, voilà celui qui aura la confiance de son Prince (e). Tandis que le Roi prépare dans le secret auguste de ses conseils le bonheur de son Peuple, la Compagne de son trône met sa gloire à lui conquérir les cœurs par cette aimable popularité qui a tant d'empire sur le cœur des François. Déjà je

(a) *Qui diligit munditiam cordis, habebit amicum Regem.* Prov. Cap. 22. v. 11.

(b) *Oculi mei ad fideles terræ ut sedēant mecum.* Psal. 100. v. 6.

(c) *Superbo oculo & insatiabili corde cum hoc non edebam.* Psal. 100. v. 5.

(d) *Detrahentem secretò proximo suo, hunc persequerbar.* Ibid. v. 5.

(e) *Ambulans in viâ immaculatâ, hic mihi ministrabat.* Ibid. v. 6.

crois entendre ce Peuple, ce bon Peuple qui est si digne d'être heureux, je crois l'entendre s'écrier au milieu des transports naîss de sa joie : Comment les exacteurs, comment les tributs ont-ils cessé d'accabler notre foiblesse ? *Quomodo cessavit exactor, quievit tributum ?* Louïs XVI. accomplit le vœu de Louïs XV. François, au milieu de votre deuil applaudissez à votre nouveau Maître, mêlez à vos soupirs un cri d'âlégresse : *Canetis buc-cinâ atque dicetis vivat Rex. „*

Isaïe 14. 4.

3. Reg. 2.
v. 7.

Un des objets qui ont le plus occupé le savant Evêque dans toute la suite de ce discours, c'est l'Incrédulité & le dégât qu'une mauvaise Philosophie a porté dans les mœurs. Le tableau qu'il en trace est le fruit de beaucoup de réflexions & d'un sentiment profond. “ Mais quel esprit de vertige, plus affligeant que tous les troubles qui peuvent agiter les Eglises & les Empires, a commencé ses ravages sous le regne de Louïs XV ? Jusque'ici les Novateurs les plus hardis s'étoient bornés à combattre quelques-uns de nos Dogmes ; il étoit donc réservé au dix-huitième siècle d'attaquer à la fois nos Dogmes & toutes nos Loix, en sapant leur fondement sacré, l'autorité de la révélation. Que dis-je ? les principes mêmes de cette première Loi que l'Auteur de la nature a gravée dans le cœur de tous les hommes ; les principes de l'honneur, de la justice, de la vertu, de l'honnêteté naturelle ; les principes les plus essentiels pour l'ordre & la paix des sociétés humaines, ont-ils été respectés ? Et quels

progrès ces désolants systêmes n'ont-ils pas faits parmi nous, & dans toutes les parties de l'Europe ? L'impiété, suivant une prophétie qui semble regarder particulièrement ce dernier siècle, l'impiété croit donc être arrivée au moment d'un triomphe & d'une révolution générale; elle a dit dans sa pensée: Je vais changer le tems, je vais changer les Loix : *Putabit quòd possit mutare tempora & leges.*

Dan. 7. y.
25.

Siècle dix-huitième, si fier de vos lumières & qui vous glorifiez entre tous les autres du titre de siècle philosophe, quelle époque fatale vous allez faire dans l'histoire de l'esprit & des mœurs des Nations ? Nous ne vous contestons point le progrès de vos connoissances : mais la foible & superbe raison des hommes ne pouvoit-elle donc s'arrêter à son point de maturité ? Après avoir réformé quelques anciennes erreurs, falloit-il par un remède destructeur, attaquer la vérité même ? Il n'y aura donc plus de superstition parce qu'il n'y aura plus de Religion ; plus de faux héroïsme, parce qu'il n'y aura plus d'honneur ; plus de préjugés, parce qu'il n'y aura plus de principes ; plus d'hypocrisie, parce qu'il n'y aura plus de vertu. Esprits téméraires, voyez, voyez les ravages de vos systêmes, & frémissiez de vos succès. Révolution plus funeste encore que les hérésies qui ont changé autour de nous la face de plusieurs Etats ! Elles y ont du moins laissé subsister un culte & des mœurs ; & nos neveux malheureux n'auroient plus

un jour , ni culte , ni mœurs , ni Dieu !
O sainte Eglise Gallicane ! ô Roïaume très-
chrétien ! Dieu de nos Peres , aiez pitié de
la postérité. ,,



*Vers à Sa Maj. Louis XVI , sur l'Edit
du 31 Mai , par Mr. de la Harpe ; en
France 1774 , & se trouve à Paris chez
Morin , Libraire de S. A. S. Mgr. le Duc
de Valois , au Palais roïal. in-8°.*

L'Edit du Roi portant remise du droit du
joïcux avènement , que nous avons rap-
porté dans notre Journal de Juillet , première
partie , p. 53 , a fait une grande impression
sur le cœur des François ; le préambule an-
nonce un dessein formé de mettre la félicité
publique pour règle de toutes les affaires &
de toutes les résolutions d'Etat. Mr. de la
Harpe exalte par ses vers ce beau début du
regne de Louis XVI , & en tire les augures
les plus consolants & les plus flatteurs.

Tels s'annonçoit au monde, heureux sous ses
auspices,
Ce Titus, des Humains l'amour & les délices,
Quand il pleuroit un jour vainement écoulé,
Un jour que les bienfaits n'avoient pas signalé.
Ainsi le Grand Henri, l'idole de la France,
Déploïa dans Rouen sa loïale éloquence,
L'éloquence du cœur, du Thrône & des vertus.
Prince qui rends l'espoir aux Peuples abattus,

O Roi, sage à vingt ans ! il est beau qu'à cet âge
 Ton ame t'ait dicté ce sublime langage,
 Qu'au vainqueur de la Ligue apprirent autrefois
 Le tems & le malheur, les seuls maîtres des Rois.
 Comme lui tu nous dis: " Reprenez l'espérance,
 „ Ma vie est dévouée au bonheur de la France.
 „ Elle attend tout de moi : je veux tout lui donner.
 „ Ah ! de si longs revers qu'on n'a pû détourner,
 „ ont tari les canaux des publiques richesses.
 „ S'il faut sacrifier, pour remplir mes promesses,
 „ Ces pompes de ma Cour, ce luxe, cet éclat,
 „ Qu'autorise en un Roi la grandeur de l'Etat.
 „ O mon peuple ! pour vous tout me sera facile.
 „ Au Thrône des Bourbons le faste est inutile.
 „ Peuple, à vos intérêts je soumettrai les miens,
 „ Et les besoins du Thrône à ceux des Citoïens.
 „ Si mes soins vigilants vous font des jours pro-
 pices,
 „ Je serai trop païé de tous mes sacrifices.
 „ C'est ma première gloire & mon premier désir.
 „ François, soyez heureux : *tel est notre plaisir.*

Oùi, j'en crois la promesse où ta bonté t'engage.
 Louis de nos destins a déposé le gage
 Dans cet Edit sacré, monument solennel,
 Ecrit vraiment roïal, & vraiment paternel,
 Qui prévient nos souhaits, qui calme nos alarmes,
 Qu'on lit avec transport, & qu'on baigne de lar-
 mes.

A ta voix, ô Louis ! ce Peuple a répondu.
 Tu le connois ce Peuple & sensible & docile,
 Et son amour si prompt & sa douceur facile ;
 Peuple, qui de son Prince adorateur charmé,

Le conjure à genoux de vouloir être aimé.
Tu le feras, tu l'es, Monarque aimable & juste,
D'un Etat affoibli réparateur auguste.
Tous les yeux, tous les cœurs se font tournés vers
toi.

Le pauvre consolé tend les bras à son Roi.
Du bonheur qu'il espère il embrasse l'image,
Et déjà de ton regne adore le présage.
Sans doute son espoir ne fera pas trompé.
De tes devoirs nouveaux profondément frappé.
Tu montres de ton rang une fraieur modeste,
C'est cet heureux effroi, c'est lui que j'en atteste;
C'est le garant des biens que nous allons goûter;
Qui craint le poids d'un Sceptre est fait pour le por-
ter.

Mais pourquoi craindre tant le Thrône & ta jeu-
nesse?

Dans ces jours de discorde, où le Roi, la Noblesse,
Les Barons, les Vassaux, divisés tous entre eux,
Cherchant tous à se nuire, étoient tous malheu-
reux,

L'art de regner, parmi tant d'intérêts contraires,
Sembloit un composé de ténébreux mystères;
Un art triste & profond d'intrigues, de complots;
Indigne des vrais Rois, indigne des Héros,

L'art d'être tour-à-tour ou faux ou tyrannique,
Qu'envain Machiavel appella politique.

Mais aujourd'hui qu'enfin du Maître & des Sujets
Le plus étroit lien unit les intérêts,
Nos heureux Souverains, sûrs de l'obéissance,
N'ont rien à redouter que leur propre puissance;
Et s'ils ont des vertus, ils ont les vrais talents.

Quiconque est juste & bon peut régner à vingt ans.
La science des Rois est toute dans leur ame.

La vérité t'éclaire & la gloire t'enflamme.

Dans ton cœur bienfaisant tes devoirs sont tracés
 Tu chéris tes Sujets : c'est en savoir assez.
 De l'Etat dans tes mains la fortune affermie
 Aura pour fondement l'ordre & l'économie.
 Ta sage vigilance & ton activité,
 Et l'amour du travail, base de l'équité,
 Repoussent loin de toi le mensonge, la brigue,
 Et vont déshonorer le talent de l'intrigue.
 Le vice rougira sous un Roi vertueux,
 Et le luxe insolent sera vil à tes yeux.
 Puisse long-tems encor pour nous se reproduire
 L'éclat du jour nouveau qui luit sur cet Empire!
 Je ne t'offrirai point pour prix de tes efforts,
 Les chansons des neufs-sœurs & leurs savants ac-
 cords.

Apollon quelquefois prostitua sa lyre.
 Cet hommage si beau, quand l'équité l'inspire,
 Fut souvent, je l'avoue, un tribut mendié,
 Vendu par la bassesse & par l'orgueil payé.
 Honorons la vertu sans flatter la puissance.
 Il est pour toi sans doute une autre récompense ;
 L'amour de tes Sujets, l'aspect de leur bonheur,
 Les regards d'une Epouse, & la voix de ton cœur.

E N I G M E.

JE sers & la nuit & le jour,
 A chacun je fais mes largesses,
 Et sans considérer pauvreté ni richesses
 Je prodigue à tous tour-à-tour.

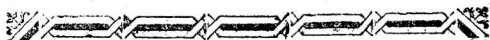


*De moi l'on ne peut se passer ,
Et quoique le bien que je donne
Soit utile à toute personne ,
Peu de gens le viennent chercher.*



*Je cesse quelquefois de ne plus rien donner.
Voulez-vous en savoir la cause ?
Je ne puis vous dire autre chose ,
Si-non qu'il faut loin de moi la trouver.*

Dans le dernier Journal il y a , page 382, ligne 15 , on désire naturellement à n'être pas. *Lisez* de n'être pas.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Août) On se réjouissoit ici de la Paix conclue entre la Porte & la Russie ; mais dès que le Peuple a appris qu'elle étoit si défavantageuse , il s'est déclaré ouvertement contre tous les articles. La populace s'attroupe devant les portes du Divan & demande qu'on rejette les articles de la Paix , qu'on en punisse les auteurs , & qu'on poursuive la guerre jusqu'à ce qu'on obtienne une Paix favorable au péril de l'Empire même. Ces propos & les attroupe-mens font craindre un soulèvement général , & le Sultan & ses Ministres ne sont pas en

sûreté. Il y a une double garde au Serrail, & personne n'obtient audience du Grand-Seigneur que le Chevalier de St. Priest, Ambassadeur de France, qui est presque continuellement avec Sa Hauteffe. On est curieux de voir la fin de cette affaire, d'autant que le Divan veut maintenir la Paix & que le Peuple s'y oppose.

Le Grand-Visir est mort le 4 à Karnabab à 20 lieües d'Adrianöple; mais il est fort problématique s'il est mort d'une fièvre putride, ou bien subitement en sortant de sa litière, ou si sa mort a été une conséquence nécessaire des principes d'un gouvernement, où l'on punit presque toujours de mort les bons comme les mauvais succès dans les affaires. Quoiqu'il en soit de cette circonstance à-peu-près indifférente, dès que le Grand-Seigneur son beau-frere fut instruit de sa mort, il ordonna que l'on mit le scellé sur tous ses papiers & effets, & il se mit en possession de son héritage, qu'on évaluë à environ onze millions de florins, que Mousson-Oglou avoit ramassés dans les différens postes dont il avoit été revêtu. Sa Hauteffe fit ensuite assembler un grand Divan, dans lequel il fut résolu de faire ramener ici d'Adrianöple, le plutôt qu'il seroit possible, le sacré Etendart de Mahomet, ce *Palladium* de l'empire Ottoman, dont la destinée est attachée à la conservation de ce précieux bijoux qui (si le désastre de notre Armée est bien réel) n'empêche pas les Généraux de se laisser enfermer entre des

montagnes & de perdre des batailles. — Le 10 de ce mois Sa Hauteſſe éleva au poſte de Grand - Viſir le Caïmacan Iſſed-Mehemet-Pacha , & lui envoya les Sceaux. Iſmail-Bey & Rizai-Effendi furent confirmés dans les charges de Reis-Effendi & de Kiaya-Bey , qu'ils n'exerçoient que par *interim*. Suleïman-Pacha fut nommé Beglier-Bey de Natolie ; & il ſe diſpoſe à partir pour Cutaye , réſidence ordinaire des Gouverneurs de cette Province. — Un Vaifſeau de guerre Ruſſe a enlevé d'un Navire marchand françois , la ſomme de 225,000 piaſtres, envoyée de Chypres , pour le compte du feu Grand-Viſir.

BELGRADE (le 14 Septembre.) L'on eſt curieux de ſavoir ſi le Grand-Seigneur ratifiera le Traité que le Grand-Viſir a conclu avec les Ruſſes. Si d'un côté il paroît ne pouvoir ſ'en diſpenſer , vû l'état de ſon Armée , & le danger de voir renforcer celle des Ruſſes par la jonction d'un puiffant Allié : d'un autre côté l'on croit prévoir que des inſtigations ſecrettes & la néceſſité de ſe conformer aux deſirs de la populace , révoltée contre un Traité de Paix auſſi honteux , engageront le Divan à tenter de nouveau le fort des armes. En effet , on mande de Conſtantinople que la multitude ſ'attroupe journellement devant les portes du Serrail & des Miniſtres d'Etat , demandant à grands cris la caſſation d'un Traité auſſi déshonorant pour l'empire Ottoman , & la punition de ceux qui y ont eu quelque

part. Ces mouvemens donnent une si grande inquiétude au Gouvernement , que la garde du Serrail a été doublée , & que le Sultan n'admet à son audience que le Chevalier de St. Priest , Ambassadeur de France , qui est très-souvent auprès de Sa Hauteffe. En un mot , comme c'est une chose assez ordinaire que deux Puissances belligérantes ne font pas toujours la Paix pour elles-mêmes ; que celle-ci a été plutôt précipitée que conclue , vû les circonstances extrêmes où se trouvoit le Grand-Visir ; que d'ailleurs l'on pourroit dire qu'elle n'étoit pas encore mûre , attendu que plus d'une personne étoit intéressée à en retarder la conclusion , on a tout lieu de craindre que la Porte ne se serve de divers prétextes pour lui refuser son consentement. Une autre circonstance encore très-essentielle dans cette affaire , c'est que le Grand-Visir a conclu la Paix sans en avoir les plein-pouvoirs nécessaires , & sans être muni du Fetfa du Muphti. Il est vrai qu'il avoit envoyé à Constantinople un Courier pour y notifier sa situation , & demander des pouvoirs plus étendus que ceux qu'il avoit pour conclure la Paix aux termes proposés dans les conférences précédentes ; mais ne voyant point revenir ce Courier au jour fixé par le Comte de Romanzow , & redoutant de tomber entre les mains du Général ennemi avec le sacré *Palladium* , il se hâta de conclure & d'en passer par toutes les conditions qu'on voulut lui prescrire ; ainsi la ratification du Grand-Visir , faite de l'aveu de tous

ses Officiers généraux & des Chefs de l'Armée qui ont opiné pour la conclusion de la Paix, n'est pas fort capable de rassurer sur sa solidité, si des considérations plus fortes faisoient croire au Divan qu'il est nécessaire de continuer la guerre.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 20 Septembre.*)
Le bruit s'étoit répandu que le fameux Pugatschew avoit été livré à nos Troupes par son propre Chancelier ; & que le Prince Grégoire Orlow , qui avoit reçu cette nouvelle, la nuit par un Courier , s'étoit rendu sur le champ à Czarsko-Zelo pour l'annoncer à l'Impératrice. On douta même si peu de l'authenticité de cet événement , que les Ministres étrangers & plusieurs personnes de distinction se rendirent le lendemain matin chez le Feld-Maréchal Comte de Panin pour complimenter Son Excel. à ce sujet ; cependant cette nouvelle, qui étoit si généralement & si positivement répandue , ne se confirme point ; au contraire, les lettres ultérieures portent que nos Troupes étoient à la poursuite de Pugatschew , qui , avec les débris de son Armée , qui sont encore très-considérables , avoit pris la route du Wolga & du Samar , pour se retirer vers le Jaïk ; que ce Chef des rebelles saccageoit tous les endroits qui se trouvoient sur son passage , mettant tout à feu & à sang ; sa fureur tombe principalement sur les Nobles , dont

il en a déjà massacré plus de mille tant hommes que femmes & enfans. On compte, parmi les victimes qui ont été immolées à sa rage, un vieillard très-respectable, âgé de 110 ans, parent du Feld-Maréchal Comte de Panin, qui vivoit tranquillement sur ses terres, près de Casan, & le Colonel Tolstoi. C'est Pugatschew lui-même qui avoit fait répandre dans l'Armée impériale le bruit de sa prise, pour la tenir dans l'inaction & étendre ses ravages, ce qui lui a parfaitement réussi.

Le Feld-Maréchal Zacharie de Czernichew a représenté à l'Impératrice, que le mauvais état de sa santé ne lui permettoit plus de remplir au gré de ses desirs les fonctions de sa charge de Président du Collège de guerre & de quelques autres emplois dont il étoit revêtu; & il l'a suppliée de vouloir bien en accepter la démission. Sa Majesté lui a accordé sa demande.

Pour conserver la sûreté & la tranquillité de l'Empire, contre les incursions des Petits-Tartares, Pierre le Grand avoit fait construire des lignes depuis le Boristhène au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes de distances en distances, comme Bachmuth, Ste. Anne, &c. Maintenant qu'on possède les forteresses de la Crimée & la langue de terre qui est à l'embouchure du Boristhène, on va transporter dans ces Places les 50,000 hommes, qu'on étoit obligé de tenir dans ces lignes, pour contenir les Tartares par derrière & entrer dans le centre de leur

Païs, s'ils s'avisent de faire des incursions en Russie. --- Il sera cédé aux Autrichiens, du côté de Sniatyn, une partie de la Moldavie. Ce canton qu'ils doivent occuper est de 16 milles de longueur & 6 en largeur; on le nomme Buhowina. Ce Païs est réellement à leur bienfaisance; outre l'avantage d'avoir, par cette nouvelle acquisition, un chemin plus court pour passer de la Transilvanie en Gallicie, ils jouiront d'une vaste forêt, d'autant plus nécessaire que le bois leur manquoit absolument du côté de Sniatyn. On parle encore d'autres avantages que notre Traité avec les Turcs doit procurer à cette Puissance; mais il est étonnant que la ratification de ce Traité ne soit pas encore arrivée. On ne conçoit pas comment la Cour a pu célébrer avec tant de pompe un événement indécis, & l'on conçoit encore bien moins comment Mr. de Romanzow a laissé échapper l'Armée du Grand-Vifir, dans le doute si la Paix seroit approuvée à Constantinople, ou si le Sultan préféreroit la guerre à un Traité honteux. Toutes ces considérations semblent réaliser les idées de certains Politiques qu'on regardoit comme des chimères.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 25 Septembre) L'indécence de voir tous les jours les Membres d'une Assemblée, chargée des intérêts les plus essentiels de la Patrie, se donner en spectacle comme des gladiateurs, peut-être

aussi la crainte de quelques Délégués d'être obligés tôt ou tard par honneur à s'exposer au même danger, ont engagé la Délégation à renouveler dans l'une de ses dernières séances une ancienne Loi contre les duels. En vertu de cette Ordonnance, l'agresseur aura la tête tranchée, & celui qui aura accepté le cartel sera enfermé pendant un an & six semaines dans une Tour, nommée Wietza, & sera condamné en outre à paier au Fisc une amende de mille Marcs d'argent.

Le tems qui a été long-tems à la pluie, s'est remis tout-à-coup au beau pour la fête que Mr. de Stackelberg a donnée le 11 à Vola à l'occasion de la Paix, ce que les Russes ont regardé comme un miracle arrivé tout exprès. Cette fête consistoit en une illumination superbe, en un souper qui a été suivi d'un feu d'artifice & d'un bal. La haute Noblesse & les principales personnes de la Ville qui y étoient invitées s'y rendirent à 8 heures du soir, & trouverent les avenues, les jardins & le Château magnifiquement illuminés de feux de diverses couleurs. S. M. y arriva à 9 heures au bruit du canon, & fut saluée par le Général Romanus & les troupes Russes postées devant le Château. On proclama autant de fois le nom de *Catherine* qu'il y avoit de lampions dans cette brillante illumination, en y ajoutant à chaque fois les épithètes *Grande, Illustre, Immortelle, Invincible, Incomparable, Mere des Peuples, Arbitre de la Paix, Modèle*
des

des vertus , Soeur des Graces , Gloire des Muses , Sémiramis du Nord , &c. &c. &c. ; plus de mille échos répétoient fidèlement tous ces attributs.

Un Seigneur en place , écrivant à une personne de la première distinction , lui mande : *Il y a sûrement un Traité entre les Russes & les Turcs ; mais la Ratification du Sultan tarde trop à venir.* Au reste il est tems qu'elle arrive pour faire tomber des bruits dont quelques personnes aiment à se repaître.

--- Le Ministre de Russie s'est déclaré ouvertement en faveur des Dissidens. On cherche à établir en plusieurs Districts , à la place de l'Union & du Rit Latin , le Rit Grec-non-uni qui y deviendrait la Religion dominante ; ce qui commence à faire ouvrir les yeux au parti opposé. --- L'ouverture du Grand Tribunal de la Pologne , que la Confédération actuelle avoit scû si long-tems différer , s'est faite à Petrikau , le 1er. de ce mois ; & comme l'on s'y attendoit , le Comte Malachowski , Staroste de Sandeck , en a été unanimement élu Maréchal. Ce choix favorable au parti du Roi , ou plutôt à celui des vrais Patriotes , est un nouveau sujet de mortification pour le Prince Poninski qui a échoué dans ses vues , après avoir tout tenté pour faire tomber cette place importante à Mr. Biernzynski , son Beau-frère.

Depuis bien du tems l'on n'avoit entendu parler de l'affaire de l'Ordinacie d'Ostrog : cependant le Chevalier de Sagramoso , Mi-

II. Part.

G g

V. notre J.
d'Août I.
part. p. 154.

nistre de l'Ordre de Malthe, ne cessoit de la pousser avec ardeur. Enfin elle vient d'être décidée. Il y aura en Pologne un Grand-Prieur de l'Ordre, qui jouira d'une pension de 36 mille florins, & six Commandeurs, qui auront chacun dix mille florins. On enverra de plus à Malthe annuellement 24 mille florins. Le Prieur & les Commandeurs pourront être mariés. En conséquence de cet arrangement, Mr. de Sagramoso, au nom de son Ordre, renoncera à toute autre prétention.

Le Prince Poninski n'ayant pu avoir à vie le Maréchalat de l'Ordre Equestre dans le Conseil permanent, ni avec un pouvoir & des appointemens tels qu'il les demandoit, est convenu avec Mr. de Wessel d'acheter sa Charge de Grand-Trésorier de la Couronne. Le Prince Auguste Sulkowski lui succédera dans celle de Maréchal; &, pour rentrer dans l'Ordre Equestre, il cédera son Palatinat de Gnesne à son Frere cadet, le Prince Antoine, qui entrera aussi dans le Conseil en qualité de Conseiller de la part du Sénat.

Les Classes sont encore fermées en cette Ville, comme dans le reste de la Pologne, parce que les acquéreurs des biens Jésuitiques n'en ont point versé le produit dans la caisse de la Commission pour l'éducation nationale. Elles sont bien ouvertes en Lithuanie; mais les appointemens des Professeurs y sont si minces qu'il est presque impossible qu'elles subsistent long-tems. L'avarice de quelques

particuliers a prévalu sur l'amour qu'on a pour les Jésuites dans ce Roïaume.

Depuis qu'on ne peut plus s'occuper de victoires des Russes contre les Turcs, on s'entretient sans cesse de celle que le Prince Poninski a remporté contre le Gazetier de Leyden. Le Décret rendu contre cette gazette a fait dans le monde plus de sensation que cette affaire particulière ne sembloit devoir en produire. Tous les rédacteurs de feuilles publiques ont pris fait & cause pour leur confrere, avec plus ou moins de vivacité. Le rédacteur de la gazette François d'Altona en parlant de cet événement, lui a fait l'application d'un trait assez plaisant: *Si ces faits sont vrais*, dit-il, (c'est-à-dire, les faits qu'on a mis sur le compte de divers Membres de la Délégation & de son Maréchal,) *on pourroit dire à ce Chef de la Confédération ce que d'Aubigné disoit à Henri IV : Dormez, dormez, Sire, car si nous nous mettons à parler, nous n'aurons pas fini demain matin.*

ESPAGNE.

CADIX (le 1 Septembre.) L'Escadre aux ordres du Sieur Caudron Cantin destinée pour la Vera-Cruz, appareilla de cette Baie, le 18 d'Août; elle est composée en tout de dix voiles, savoir des Vaisseaux de guerre le Rusé de soixante-quatre pièces de canon, que monte le Commandant, & le Saint-Dominique, de soixante-quatorze;

de deux Frégates, la Sainte-Rosalie & la Sainte-Magdeleine, de trois Hourques du Roi d'Espagne, d'un Paquebot, d'un Brigantin & d'une Goelette. Ces Vaisseaux, à l'exception du Rusé, ont à bord le Régiment d'Infanterie de Galice, de deux Bataillons, qui étoit ici en garnison, & quatre cent prisonniers dont la plupart François & défecteurs Espagnols qu'on envoie servir en Amérique. Il y a aussi quelques Vaisseaux de ce convoi qui transportent du vif-argent pour l'exploitation des mines du Mexique; quoiqu'on soit généralement persuadé que les Troupes embarquées sur ces Bâtimens sont destinées à remplacer la garnison de la Vera-Cruz & quelques autres de la Nouvelle-Espagne, qui doivent revenir en Europe, il y a néanmoins diverses autres opinions sur leur destination.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 29 Août.) Le Sieur Jozé Cezar de Saldanha, nouveau Gouverneur de Fernambuc, partit le 23 du mois dernier pour se rendre à sa destination sur un Vaisseau de guerre de cinquante-quatre canons. Il paroît constant que ce Vaisseau doit porter à Rio de Janeiro les munitions de guerre de toute espèce dont il est chargé. Il y a encore dans ce port deux Vaisseaux de guerre, l'un de soixante-quatre canons & l'autre de trente-six, prêts à faire voile. On les croit également destinés pour Rio

de Janeiro. Nos différens avec l'Espagne deviennent très-sérieux ; mais l'on ne désespere pas de les accommoder.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 25 Septembre.) Les pluies aiant inondé l'emplacement destiné au Camp de Scanie , il en a été tracé un autre entre Ortofta & Ellinge , où le Roi se trouve actuellement avec les Princes ses Freres & sa Cour ordinaire. S. M. restera jusqu'au 28 dans ce Camp qui est composé de 7 Régiments d'Infanterie & de 5 de Cavalerie , non compris le Corps d'Artillerie & les Compagnies de Houffards.

La Société *Pro Patriâ* a fait remettre par Mr. le Baron Segebaden , Général & Gouverneur de l'Isle de Gothland , en présence d'une nombreuse assemblée , à un païsan de Kelle-Stœd , en récompense de son intelligence & de sa diligence dans l'Agriculture , une Médaille d'argent , sur laquelle est d'un côté le nom du Roi & de l'autre une gerbe avec cette inscription , *Patriæ prosperitati* , & sous la gerbe : *Actuosis Civibus Societas pro Patriâ*.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 29 Septembre.) La promotion qui a été faite le 4 , n'a point été publiée , parce qu'il a été résolu de la différer jusqu'à la cérémonie du mariage du

Prince Frédéric, Frere du Roi, qui vient d'être déclaré avec la Princesse Sophie-Frédérique, fille du Duc Louis de Mecklembourg-Schwerin, Frere du Duc regnant. Le 6 le Prince Frédéric se rendit au Château de Friderichsbourg, pour notifier cette future alliance à la Princesse Charlotte-Amélie sa Grand'Tante. Ce Prince est né le 11 Octobre 1753, & la Princesse, sa future Epouse, le 24 Août 1758. Mr. le Conseiller-Privé de Schack-Rathlou a été nommé pour aller l'épouser par procuration à Schwerin. Si la santé toujours foible & languissante du Roi le permet, la cérémonie du mariage se fera ici au mois de Novembre. Il a déjà été donné ordre de préparer le Vaisseau de guerre le Dannebrog, pour aller recevoir la Princesse à Rostock, & sa Cour a été formée. Mr. Charles de Raben aura la charge de Premier-Maître-d'Hôtel, & Mr. de Buchwald celle de Gentilhomme de la Chambre. Celle de Grand'Maîtresse a été donnée à Madame de Schmettau, à laquelle succède dans la même qualité chez la Princesse Louise, Madame de Mœsting; & celle-ci est remplacée comme Grand'Maîtresse de la Reine-Douairière par Madame de Wedel. Les Dames pour accompagner la future Princesse de Dannemarck sont la Comtesse de Holstein-Lethrabourg & Mad. de Rosencern.

Malgré les représentations faites au Roi sur les frais immenses qu'entraîneroit l'ouvrage d'un canal de communication dans le

Holftein entre l'Océan & la Mer Baltique , on prétend qu'on va y travailler , & qu'il y a déjà des quartiers commandés à Neumunster & aux environs , pour mille hommes de la garnison de Rendsbourg , qui doivent y être employés. On veut par ce canal lier la rade de Kiel avec la rivière navigable nommée la Stoer , qui se perd dans l'Elbe un peu au-dessous de Gluckstad. Il y a un bourg nommé Wevelsfleth sur la Stoer à demi-lieue au-dessus de son embouchure , devant lequel cette rivière forme une rade si vaste , si sûre & si commode , que tous les hivers il s'y retire 100 à 150 Navires , tant étrangers que du pays , pour y passer la mauvaise saison. C'est-là que les Vaisseaux attendront le vent pour débouquer par l'Elbe dans l'Océan.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*Le 2 Octobre.*) La Chaloupe du Roi l'Endeavour est arrivée à Portsmouth , venant de l'Isle de Falkland , où elle fut envoyée au mois de Janvier 1773 avec de l'Artillerie , des munitions de guerre , &c. , destinées à mettre le Fort Egmont en bon état de défense. Avant son départ le Commandant fit graver sur une plaque de plomb , une Inscription portant , *qu'il soit notoire à toutes les Nations que les Isles de Falkland avec le Fort Egmont , les Magasins , Quais , Havres , Baies & Criques qui en dépendent , appartiennent de droit unique-*

ment à S. M. George III. Roi de la Grande-Bretagne, d'Ecosse & d'Irlande, &c. Le Pavillon Britannique fut ensuite arboré au Fort & ailleurs. Au départ de la Chaloupe la garnison & les habitans se trouvoient en parfaite santé. Cette prise de possession se fit le 22 Mai 1774 en conséquence de la Convention signée à cette effet entre les Cours de Madrid & de Londres. --- Le Maître d'un Bâtiment arrivé du Portugal dans la Tamise, rapporte que deux Frégates, l'une Espagnole & l'autre Portugaise, avoient eû l'une contre l'autre à la hauteur de Lisbonne un combat qui a duré trois heures; & que la dernière après avoir été fort maltraitée & avoir perdu une partie de son équipage, avoit eu de la peine à regagner le Tage.

On apprend de Bristol que, malgré le projet des Américains de supprimer tout commerce avec la Mere-Patrie, on y a chargé plusieurs Bâtiments de différentes sortes de marchandises pour diverses Colonies & que nombre de Négociants sont occupés à exécuter de grandes commissions pour différentes parties de l'Amérique. On a fait passer dans les Colonies par la voie des Indes-Occidentales une étonnante quantité de thé d'Angleterre, de la Hollande & de la Suède, & cette denrée a été emballée de manière à éluder les recherches des Officiers de la Douane.

Un grand nombre de Prédicateurs de Boston ne cessent de haranguer le peuple, plusieurs fois le jour, pour exciter d'autant plus en lui l'esprit d'indépendance & d'op-

position aux mesures de la Cour. Ils font intervenir les motifs de Religion si puissans sur la multitude, & se servant des expressions de l'Ecriture, ils comparent la Mere-Patrie à Sodome & à Gomhorre. Ils lui disent que le Souverain a manqué à son serment; & lui représentent les Actes du Parlement comme des Actes de *tyrannie* & d'*oppression*, auxquels on ne peut se soumettre sans se rendre criminel devant Dieu, &c. La meilleure preuve contre cette odieuse imputation de *tyrannie* & d'*oppression* c'est la patience de Mr. Gage qui n'a pas encore fait pendre ces Prédicants séditions & fanatiques à la Chaire même où ils déclament ces horreurs. Ce Général n'a pas fait pendre non plus ceux qui ont fait déserter les Troupes du Roi en présentant cinq guinées à chaque Soldat (*).

(*) La Nouvelle-Angleterre étant à présent l'objet de l'attention de toute l'Europe, on ne fera pas fâché d'en avoir une idée plus exacte que toutes les descriptions qu'on en a vû jusqu'à présent. La Province de Massachusset est divisée en 14 Comtés & comprend, au calcul le plus juste, 250 mille habitans. Le Conseil de cette Province est de 28 Membres, lesquels sont élus par la Maison des Représentans. Cette Maison contient 129 Députés, des Villes, Bourgs & Districts. La Ville de Boston en envoie 4. La Haute-Cour de justice de la Province a cinq Juges; chaque Comté a sa basse justice composée de quatre Juges. Il se trouve 400 Paroisses dans toute la Colonie, dont la plupart sont de la Secte nommée Indépendans en Angleterre. Il n'y a que cinq Eglises Presbytériennes, quelques Anabaptistes

Les affaires de l'Amérique ne font pas les seules qui occupent notre Ministère, cel-

& seulement treize Eglises Anglicanes & Episcopales. Il y a à Cambridge, à quatre milles de Boston, un Collège fondé en 1638, où l'on enseigne la Théologie, les Mathématiques & la Philosophie avec les Langues Orientales; il ne s'y trouve que trois Professeurs. Ce Collège n'a commencé que fort tard à créer des Docteurs dans le Clergé Indépendant. On voulut le commencer en 1692; mais la chose ne fut pas approuvée au Conseil du Roi. Mr. Mather étoit le seul Docteur dans ce tems-là. La Milice renferme 30 à 40 Régimens mal disciplinés. Il y a trois Douanes dans la Province, une à Boston, une à Salem & la troisième à Falmouth; les autres Ports dépendent de ceux-ci. On compte 50 Juges à paix dans la Province. Boston est gouverné par 7 Juges, qu'on élit chaque année: ils sont nommés Elus par cette raison. La Milice de cette Capitale consiste en un Régiment de 12 Compagnies, une Garde à cheval, une Compagnie de Cadets, une Compagnie d'Artilleurs avec un train d'Artillerie. Le nombre des habitans de cette Ville ne va pas au-delà de 13 mille âmes. En 1768 la liste mortuaire fut de 369 Blancs & de 48 Noirs. Celle des naissances fut de 414. Or si on prend 31 vivants pour un mort, on a justement ce nombre de 13 mille. Le Port de la Ville est spacieux & bon; on y fait un grand commerce. Les marchandises qu'on en exporte sont du poisson, du rum, du brandevin, des cendres, toutes sortes de matériaux pour la construction des Vaisseaux. L'an 1768 il en partit 629 Navires & il en arriva 566. Entre les premiers, il y en avoit 43 destinés pour Londres, 69 pour la Grande-Bretagne & l'Irlande, 22 pour d'autres endroits de l'Europe & 138 pour les Isles Antilles. Le climat varie extrêmement & incommode par là beaucoup les étrangers. En été il est extrêmement chaud & en hiver extrêmement froid. Il y a en hiver deux pieds de glaces dans les rues de Boston pendant 4 à 5 mois de l'année.

les du Continent de l'Europe semblent mériter de plus en plus son attention. La Cour reçut hier des Dépêches du Lord Stormont, Ambassadeur du Roi à la Cour de France, & ce matin, il lui en est arrivé de ses Ministres dans plusieurs Cours d'Allemagne & du Nord. Elle fait équiper en toute diligence à Plymouth une Frégate légère, qui est destinée à porter de nouvelles Instructions aux Gouverneurs de Gibraltar & de Minorque. --- Les démêlés survenus entre les Cours de Madrid & de Lisbonne intéressent aussi cette Nation, vû les relations qui subsistent entre cette dernière Puissance & nous. On attend avec impatience la malle de Lisbonne pour savoir quelles suites ces démêlés pourront avoir. Et en attendant l'on voit dans nos feuilles plusieurs lettres qui dépeignent l'Espagne dans un état à vouloir attaquer le Portugal & même d'autres Puissances. Une de ces lettres, datée de Madrid, du 19 Août, porte ce qui suit. " Il est très-surprenant de voir l'affiduité & la diligence avec lesquelles les Espagnols font de grands préparatifs par terre & par mer, ce qui prouve clairement qu'ils vont commencer la guerre avec des efforts redoublés. Les Troupes sont complétées, on leve des recrues dans toutes les Provinces & le Général O'Reilly, Gouverneur de cette Résidence, vient de se mettre en marche à la tête d'un gros Corps de Cavalerie & d'Infanterie, pour tracer un cordon & asseoir un Camp près des frontières

du Portugal , & l'on fait plusieurs autres dispositions du côté de ce Roïaume. „ ---
Le Lord Stormont , notre Ambassadeur en France a eu un différent avec le Duc d'Orléans. On parle diversément de ce qui en a fait l'objet. Les uns prétendent que le Prince auroit tenu vis-à-vis de notre Ambassadeur des propos qui attaquoient l'honneur de sa Nation ; les autres supposent qu'il auroit parlé hautement en faveur du Prétendant à la Couronne Britannique. Quoiqu'il en soit , l'Ambassadeur s'est cru autorisé à demander satisfaction de l'insulte faite à son Souverain & à sa Nation & de s'absenter de la Cour jusqu'à ce que l'affaire fut décidée. Notre Cour a approuvé sa conduite & a envoyé le Lord Mansfield pour terminer ce différent.

Le Vaisseau de la Compagnie des Indes, le Harcourt , a apporté de très-mauvaises nouvelles du Bengale. Le riz & les autres denrées étant entre les mains de gens opulens, ces misérables, en créant une disette artificielle, ont eu la cruauté de faire périr nombre d'indigens; ce qui, faisant manquer la main-d'œuvre & la circulation, ruinoit le commerce.

Le nommé Louis Fouquier , habitant du quartier de Spitalfields , jouit à l'âge de 110 ans d'une constitution si forte, que dans ses fréquentes promenades il fait souvent trois milles dans une heure.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 28 Septembre.*) L'Empereur est parti d'ici le 12 pour la Bohême afin d'y voir manœuvrer les Troupes qui forment le Camp de Prague ; puis ce Souverain passera en Moravie pour le même objet, de sorte qu'il y aura eû cette année des Camps dans tous les Pais-Héréditaires, Impériaux & Roïaux. Le jour même du départ de l'Empereur, les Troupes campées près de Laxembourg, finirent leurs manœuvres par une triple salve. L'Impératrice-Reine, qui les honora de sa présence, daigna ensuite donner sa main à baiser aux Officiers de l'Etat-Major. ---- La Cour a fait publier en Gallicie deux Patentes en faveur des Marchands, Fabriquans, Artistes & autres gens de métier, tant Catholiques que Protestants. ---- L'Impératrice-Reine vient de conférer au P. Muska, Provincial de la Société supprimée, qu'elle avoit déjà pourvû d'une Prévôté considérable en Autriche, l'Evêché vacant en Transilvanie par la mort du feu Evêque Pius Manzador, & a daigné le nommer en même tems son Conseiller intime actuel.

Suleiman-Effendi, Envoïé de la Porte en cette Cour, est parti d'ici le 14 de ce mois pour retourner avec sa suite à Constantinople à bord de dix Bâtimens construits à cet effet, dont deux sont fort grands & bien ornés. Il est accompagné jusqu'aux

frontières de Turquie par Mr. de Bihn , Interprète & Secrétaire de la Cour , & par Mr. Taffara , Secrétaire à la Chancellerie de Cour & d'Etat , Commissaire nommé par la Cour pour les dépenses. On lui a donné une escorte de cinquante hommes tirés de la garnison de cette Capitale. --- On n'a point encore une note exacte des conditions de paix arrêtées entre la Russie & la Porte. On pense toujours la recevoir par le premier Courier qui viendra de Constantinople. Les Négocians Grecs établis en cette Ville sont fort inquiets à ce sujet & ne paroissent pas trop contents. Le départ de l'Internonce augmentent leurs alarmes ; comme on le disoit chargé de quelques négociations relatives à ce Traité , & que ces négociations n'ont pas eû lieu , on en infère que l'exécution du Traité rencontre des oppositions.

BERLIN (*le 30 Septembre.*) Les dommages causés au canal de Bromberg par les inondations de la Vistule ont été si promptement réparés que ce canal est actuellement achevé & parfaitement navigable. Le 5 de ce mois on vit descendre onze Chaloupes de Splitgerberg avec des outils & des matériaux pour la raffinerie établie à Bromberg. Ce premier passage se fit avec pompe & cérémonie. Les habitans de cette dernière Ville en témoignèrent la plus grande joie. La Bourgeoisie salua , par plusieurs décharges de mousqueterie , cette petite Flotte qui fut suivie de plusieurs autres bateaux ,

chargés de fel, d'uniformes & autres marchandises. Au moien de ce canal la navigation est enfin ouverte de Berlin jusqu'à Dantzic. — Les nouvelles publiques ont prétendu, que la Forteresse que le Roi fait construire sur la Vistule près de Marienwerder & vis-à-vis du village de Munsterwald, sous la direction du Comte de Heinze, Lieutenant-Colonel du Corps des Ingénieurs, avoit été entraînée par le dernier débordement de la Vistule; mais au contraire, loin de lui nuire, le sable amené par les eaux derrière les travaux commencés, les a consolidés, & de tous les matériaux en pierre, chaux & bois, rien n'a été gâté ni emporté par le courant. — Le 21 de ce mois le Prince Frédéric de Brunswick est parti pour Potsdam. Mr. de Ramin, Lieutenant-Général & Gouverneur de cette Résidence, s'y est aussi rendu, ainsi que les Généraux Comte de Lottum, de Steinkeller, de Koschenbahr & d'Alvensleben, le Lieutenant-Général de Bulow, les Généraux-Majors de Haack & de Moellendorff & le Colonel Comte de Lottum. Tous ces Officiers vont assister aux grandes manœuvres, que les Troupes rassemblées aux environs de Potsdam feront en présence du Roi. — Une Députation composée de deux Délégués de la Diète de Varsovie est arrivée à Dantzic, pour conférer avec quatre Membres du Sénat de cette Ville, le Comte Golofkin & les Agens des Cours de Vienne & de Prusse sur les meilleurs moïens de terminer les

différents qui subsistent entre la Cour de Berlin & la Ville de Dantzic ; l'on espère que cette négociation aura un heureux succès.

MAÏENCE (*le 30 Septembre.*) L'onze de ce mois vers les onze heures du matin , S. A. Em. l'Electeur de Maïence reçut dans l'Eglise Collégiale de St. Pierre , des mains de Mr. l'Evêque Suffragant de Behlen , l'Ordre de la Prêtrise , en présence du Grand-Chapitre , de toute sa Cour en gala & de la principale Noblesse. Le jour suivant, ce Prince célébra sa première Messe dans la même Collégiale. Le 13 on publia dans l'antichambre la promotion suivante & on nomma au poste de Grand-Maître de l'Electorat de Maïence S. E. Mr. le Comte d'Eltz-Kempenich , jusqu'ici Grand-Chambellan ; à celui de Grand-Chambellan devenu vacant , S. E. le Comte d'Ingelheim , Commandeur de l'Ordre Impérial de saint Joseph & jusqu'ici Grand-Maréchal , & enfin à celui de Vice-Grand-Maréchal Mr. le Baron d'Erthall , Conseiller intime de L. M. I. , ainsi que de la Cour de Maïence & Commandeur de l'Ordre de St. Joseph. A une heure S. E. Mr. le Baron de Gimnich , Conseiller intime & Ambassadeur de S. A. Em. l'Electeur de Cologne , eut de notre gracieux Souverain une audience solennelle qui fut suivie d'une grande table , à laquelle étoit invité Mr. l'Ambassadeur , ainsi que Mrs. les Prélats du Dôme , les Capitulaires & Mrs. les Ministres.

MUNICH

MUNICH (*le 30 Septembre.*) Il vient de paroître un Edit de l'Electeur contre l'usage d'enterrer les morts dans les Eglises. Par un autre Edit il est défendu de laisser désormais les cadavres des malfaiteurs exposés sur les grands chemins. Ce Prince avoit fait publier précédemment une Ordonnance, pour enjoindre à tous ses Tribunaux d'imposer une taxe plus forte à ceux qui encourront quelques amendes. Cette augmentation est destinée à former une caisse pour les Pauvres, & à subvenir à l'entretien & à l'éducation des enfans orphelins, ou abandonnés de leurs parens.

FRANCFORT (*le 3 Octobre.*) On a vu en son tems le Rescrit de la Cour de Vienne contre la Régence d'Hanovre. (V. notre Journal de Sept. II. part. pag. 363.) Le Ministre Electoral de Brunswich a communiqué depuis peu à différens Ministres une réponse à ce Rescrit, qu'il a reçû de la part du Ministère d'Hanovre. Elle est en date du 16 Août. On y voit, que le Comte de Belgiojoso, Ministre impérial à Londres, aiant notifié le 4 du même mois les plaintes de sa Cour à Mr. d'Alvensleben, Ministre d'Etat de Sa Maj. Britannique pour l'Electorat d'Hanovre ; celui-ci lui a répondu, " que les plaintes que lui faisoit
 „ de bouche Mr. le Comte de Belgiojoso, &
 „ qu'il auroit souhaité d'avoir par écrit, le
 „ surprenoient extrêmement, puisque Sa
 „ M. Britannique avoit toujours tâché d'en-
 „ tretenir la meilleure harmonie avec la

„ Cour impériale ; que ce désir cependant
 „ ne pouvoit l'empêcher de faire usage ,
 „ dans les affaires de l'Empire , de cette
 „ liberté de suffrage , que la Constitution
 „ germanique assûroit à tous les Membres
 „ de la Diète ; que Sa Majesté suivoit à cet
 „ égard des principes patriotiques , dont elle
 „ voioit à regret qu'on lui fit un crime ;
 „ qu'elle pouvoit , en quelques occurrences ,
 „ différer d'opinion avec la Cour impériale ;
 „ mais qu'on regardoit à tort une pareille
 „ différence d'avis comme la marque d'une
 „ opposition préméditée & d'un désir de
 „ contrecarrer , interprétation que Sa Maj.
 „ ne faisoit jamais à l'égard de ceux dont
 „ les sentimens lui étoient contraires ;
 „ qu'ainsi la Cour impériale parloit sur un
 „ ton trop despotique , lorsqu'elle se disoit
 „ en droit de faire éprouver son ressentiment
 „ à ceux qui refusoient de se plier
 „ à toutes ses volontés ; qu'au reste la franchise
 „ du passage pour les chevaux de remonte
 „ dépendoit du bon plaisir de chaque
 „ Souverain , & ne pouvoit point être exigée
 „ comme un dû. &c. „

I T A L I E.

VENISE (*le 17 Septembre.*) Il y a une grande fermentation dans le Corps de la Noblesse de la République , divisé en fix classes , comme on le fait. La plus pauvre & en même-tems la plus nombreuse , dans laquelle il regne plus d'union que parmi les

autres, s'est opposée à tout ce qu'on a voulu faire & a demandé une reddition de compte & la cassation de tous les Décrets, rendus touchant l'économie, le Clergé & plusieurs autres articles. Depuis ce moment, il y a eu tous les jours de grands Conseils, & cette Noblesse n'ayant pas voulu acquiescer à ce qui avoit été proposé, il a été enfin résolu d'établir des Correcteurs & des Réviseurs pour toutes les affaires proposées; ce qui a été généralement approuvé : on s'occupe actuellement de leur élection. On se flatte qu'alors les affaires prendront leur train ordinaire. En attendant on a suspendu l'exécution du Décret, tendant à supprimer les Couriers d'Etat. Ceux-ci seront continués encore cette année dans leurs offices, jusqu'à ce que la Quarentie (Cour de Police) ait pris d'autres informations à leur sujet. C'est le Chevalier Tron, obligé de quitter le grand Conseil & reçu dans le Conseil des Dix, qui avoit proposé ce projet, ainsi que celui de fermer tous les Caffés à la troisième heure de la nuit. L'un & l'autre avoient fort aigri les esprits.

On parle de la suppression prochaine du Tribunal de l'Inquisition dans plusieurs Etats d'Italie. Il est presque autant qu'aboli à Milan, puisque l'exercice de ses fonctions lui est interdit, & qu'il lui est en même-tems défendu d'y admettre de nouveaux Membres à la place de ceux qui mourroient. On prétend aussi qu'il sera bientôt défendu dans certains Etats aux Ordres mendiants de re-

cevoir à la vêtue de nouveaux fujets. Des lettres de Turin afsûrent que le Roi de Sardaigne a rappellé les Ex-Jéfuites & leur a ordonné de rentrer dans leurs anciens Collèges , pour y reprendre l'enseignement de la Jeunefle.

TURIN (*le 20 Septembre.*) Le 28 du mois paffé le Roi a fait une nombreufe promotion militaire. Le Prince de Piémont, Fils aîné de Sa Maj. , le Duc de Chablais, & le Prince de Carignan ont obtenu le grade de Capitaine-général. Sa Maj. a nommé de plus neuf Généraux en chef, 30 Lieutenants-Généraux, 22 Généraux-Majors & 32 Brigadiers. Au nombre des premiers fe trouve le Comte de Nangis, qui a été en même-tems revêtu de la charge d'Infpecteur-Général, laquelle le met à la tête du département de la Guerre. L'on s'attend encore à une promotion d'Officiers fubalternes & à des changemens , relatifs au nouveau plan que le Roi a adopté pour l'augmentation de fes forces militaires.

Quoique tout le monde convienne de la Paix , cependant aucun des Officiers Rufles qui fe trouvent à Livourne ne peut favoir fi les hoftilités ont ceflé dans les eaux du Levant & fi leur flotte en reviendra bientôt. Quelques lettres mandent fimplement que le Comte Alexis Orlow , qui s'eft rendu de Pife à Florence , s'y arrêtera jufqu'à l'arrivée d'un Courier de Paros.

BASTIA (*le 15 Septembre.*) Après le départ du Comte de Marbœuf, qui eft allé à

la Cour de France pour arranger certaines affaires concernant cette Isle, le Comte de Narbonne, revêtu du commandement, s'est mis en campagne avec le Colonel Gafforio, & s'est rendu aux environs de Casinca & de-là à Campoloro, où il a ordonné aux Grenadiers & autres troupes de se tenir prêts à marcher avec des provisions de guerre & de bouche pour quatre jours. Ces préparatifs prouvent qu'on ne perd point de vûe la résolution de détruire les Bandits, qui sont postés derrière des montagnes inaccesibles au nombre de 2000 hommes. --- Un certain Zampaglino surprit dernièrement le Curé de Visario, & lui demanda à la barbare de lui compter 1000 livres, si-non qu'il lui ôteroit la vie. Le Curé eut recours à ses parens & amis, qui lui fournirent la somme que demandoient les Bandits.

BOULOGNE (*le 19 Septembre.*) On apprend de Rome que Sa Sainteté paroît plongée dans une profonde mélancolie, & que sa santé en est extrêmement affectée. Les discours qu'on a tenus à ce sujet à Rome ont donné lieu à user de sévérité envers les plus indiscrets. On assure que le St. Pere a été excessivement frappé de la mort de Louis XV, que la béate de Montefiascone avoit prédite comme devant arriver, ainsi que la mort du Pontife, avant les Pâques de 1775, & que le St. Pere ne peut se défendre de l'impression que fait sur lui la persuasion d'une mort prochaine. Le Pere Bon-tempi est le seul qui ait l'accès libre auprès

du Pontife, qui voit aussi assez souvent Mr. Bischi ; mais ni Mr. Alvisi , ni Mr. Macedonio ou les autres personnes , en qui Sa Sainteté a toujours eu le plus de confiance , ni même le Cardinal-Secrétaire d'Etat ne lui ont parlé depuis près de deux mois. On croit Mr. Alvisi disgracié , & l'on dit qu'il a eu ordre de sortir de Rome. Mr. Adinolfi , Médecin du Pape , a obtenu une pension de 300 écus romains sur la Daterie , ce qui lui a attiré beaucoup de jaloux , ces pensions n'étant ordinairement données qu'à des Ecclésiastiques.

La Congrégation , établie pour les affaires des ci-devant Jésuites , a statué que Mr. Alfani n'évoqueroit plus à soi les causes concernant les Ex-Jésuites , ou les biens qui ont appartenus à leur Société , lorsqu'elles se trouveroient déjà portées à d'autres Tribunaux ; & qu'il restitueroit ce qu'il peut avoir reçu en pareil cas. Elle a accordé en même-tems la voie d'appel aux Parties qui ont succombées , lesquelles pourront avoir recours au Cardinal Corsini , établi Juge dans ces cas. --- Quant aux prisonniers de St. Ange , tandis qu'on conduit de tems-en-tems à ce Fort des personnes impliquées dans l'affaire des prophéties qui ont courues sur la mort du St. Pere , l'on en a fait sortir quelques Freres laïcs , qui servoient les ci-devant Chefs de la Société , entre-autres celui qui étoit attaché à l'Abbé Ricci. Les prisonniers ont obtenu la permission de se promener quelques heures par jour dans une galerie du

Château, fans néanmoins pouvoir se parler. L'Ex-Jésuite Gottié, après y avoir été enfermé pendant cinq mois pour ses liaisons avec l'Abbé Carletti, & pour avoir favorisé son évasion, a été définitivement condamné par la Congrégation à trois ans de prison, dans la Forteresse de St. Léon au Duché d'Urbain. --- Depuis que la Cour de Naples a contremandé la restitution qui devoit se faire de Benevent aux Ministres du St. Siège, on présume que ladite Cour pourroit avoir en vûe de ne céder ce Gouvernement qu'à une condition assez avantageuse pour elle. Tout ce qu'on en fait actuellement, c'est que le Pape a fait avec cette Cour un Traité, en vertu duquel les Sujets de Benevent n'auroient plus dans cet Etat le commerce libre de la poudre, du sel & du tabac, qui seroient donnés à ferme à une compagnie de Financiers du Roïaume de Naples, moiennant une somme annuelle que les mêmes devoient païer pour un tel privilège à la Chambre pontificale, en la même manière que la Cour de Rome est convenüe avec celle de France à l'égard de l'Etat d'A-vignon.

ROME (*le 25 Septembre.*) Le 8 de ce mois Sa Sainteté a publié dans la Chapelle privée le Décret de béatification & de canonisation de Bonaventure de Potenza, après y avoir célébré la Messe ; & s'étant ensuite rendu en cérémonie avec 21 Cardinaux à l'Eglise de Sainte-Marie-du-Peuple, il y a assisté au Service à l'occasion de la fête de la

Nativité de Notre-Dame. Mais le lendemain au sortir des Litanies, le Pontife s'est trouvé si mal dans son carrosse, que l'on a été obligé de l'en tirer, & de le transporter en litière à ses appartemens. Le 10 il arriva un nouvel accident. Le Pontife étoit allé faire sa promenade ordinaire hors de la porte Pie, vers la maison de plaisance du Marquis Patrizzi, lorsque tout-à-coup il eut un léger accès de fièvre pour lequel on le ramena au Quirinal, où on lui fit une saignée qui le soulagea tellement, que le jour suivant il fut trouvé beaucoup mieux & sans fièvre par les Médecins, qui lui ordonnerent pourtant de garder la chambre par précaution; mais sa maladie, qu'on peut regarder comme un véritable marasme, étendit tellement ses progrès, qu'après plusieurs foiblesses & une corruption totale des viscères, Sa Sainteté expira le 22. Ce Souverain Pontife, connu sous le nom de FRANÇOIS-LAURENT GANGANELLI, ci-devant Religieux de l'Ordre des Freres-Mineurs, étoit né dans le Diocèse de Rimini, le 31 Octobre 1705, avoit été créé Cardinal le 24 Septembre 1759 par Clément XIII, élevé au Pontificat le 19 Mai 1769, sous le nom de CLÉMENT XIV, & couronné le 4. Juin de ladite année. Ainsi son regne a été de 5 ans, 4 mois & 3 jours. Le Pere Bontempi, l'ami intime & confident du Pontife, s'est mis aussi-tôt sous la protection de l'Ambassadeur d'Espagne & a déployé un Bref de sécularisation.

F R A N C E.

PARIS (*le 3 Octobre.*) Sur le compte rendu à Mr. le Contrôleur-Général du projet peu réfléchi de la construction de la Salle de la Comédie Française sur le terrain de l'Hôtel de Condé & de l'énorme dépense qu'elle entraîne, ce Ministre aussi éclairé qu'économe, a ordonné d'en suspendre les travaux, jusqu'à ce qu'il ait avisé au parti que sa prudence & ses lumières lui dicteront. Guidé par les mêmes principes d'économie, il a représenté, dit-on, que l'on feroit une épargne de six millions si la cérémonie du sacre du Roi se faisoit plutôt à Paris qu'à Rheims. Le Comte de la Billarderie d'Angiviller nouveau Directeur des Bâtimens du Roi a voulu connoître d'abord la situation réelle des Finances de la partie qui lui est confiée, & d'après son apperçu, il a fait discontinuer les travaux commencés, qui n'ont pas une utilité reconnue. --- Le bruit de la destitution de plusieurs Intendants ne paroît pas fondé; peut-être n'a-t-il couru, que parce que plusieurs Intendants ont été mandés en hâte, pour venir prendre des instructions particulières de Mr. le Contrôleur-Général. --- Lors de l'exil de Mr. le Chancelier, un Procureur, nommé Fontaine, aiant fait au Palais des reproches injurieux à Mr. Mille, Avocat, de ce que lui & d'autres de ses Confreres avoient plaidé au Parlement actuel, Mr. Mille en porta plainte, & d'après une information, le Parlement a décrété de prise de corps le Procureur, d'autant qu'il est en outre accusé d'avoir excité des huées contre Mr. le Président de Nicolai & d'avoir fourni de l'argent pour faire tirer des fusées, pendant la neuvaine de réjouissance qui s'est faite dans les cours du Palais. Ce délinquant s'est soustrait à l'exécution du Décret que la Chambre des Vacations a été chargée de poursuivre. --- Un Arrêt du Parlement condamne un Huissier, pour crime de polygamie, à être attaché au carcan avec deux quenouilles & à 9 ans de galères. --- Les Cha-

noines-Comtes de Lyon ne se tiennent point pour vaincus. Ils se disposent à demander au Conseil la cassation de l'Arrêt, que vient de rendre le Parlement, & qu'ils croient impliquer contradiction en ce qu'il a déclaré, qu'il n'y avoit abus dans l'Ordonnance de Mr. l'Archevêque, & qu'en même tems il ordonne la suppression du Réquisitoire du Promoteur, comme injurieux au Chapitre.

Plusieurs Conseillers de l'ancien Parlement, dont les Lettres de cachet ont été révoquées, sont arrivés ces jours-ci à Paris ; mais on n'en infère pas leur ré-intégration ; car on assure que Mr. de Vergès, Avocat-Général du Parlement actuel, travaille au discours qu'il doit prononcer à l'ouverture des audiences d'après la St. Martin. D'ailleurs le Parlement actuel de Rennes, ayant écrit au Roi & à Mr. de Miromesnil pour représenter qu'il lui étoit impossible de supporter plus long tems les outrages & les insultes du public, & ayant demandé la permission d'abandonner ses fonctions, Mr. le Garde des Sceaux lui a répondu : *que le Roi lui faisoit gré de ses services & qu'il en désiroit la continuation.* --- Le Grand-Maréchal des Logis a demandé, de la part du Roi, à Mgr. le Duc d'Orléans, ainsi qu'à Mgr. le Duc de Chartres, les clefs des appartemens qu'ils ont dans le Château de Fontainebleau. --- Mr. l'Archevêque de Tours, si célèbre par sa piété, ne vouloit pas accepter le riche Archevêché de Cambrai, auquel S. M. l'avoit nommé ; mais il lui a été écrit que son refus déplairoit au Roi, qui l'avoit choisi pour aller edifier ce Diocèse. L'Evêché d'Arras est donné à l'Evêque de St. Omer. On dit que Mr. le Duc de Choiseul veut se charger de payer par honneur les dettes du feu Archevêque de Cambrai son Frere : Mr. le Comte du Muy a obtenu la belle maison qu'il occupoit à l'Arsenal. --- On assure que le Cardinal de la Roche-Aymon remettra entre les mains du Roi la feuille des bénéfices, & que l'ancien Evêque de Limoges va quitter la Cour pour se retirer à St. Victor. --- La Reine a couru un très-grand danger

à la chasse de la part d'un cerf furieux, qui alloit se jeter sur son cheval sans le prompt secours d'un piqueur qui se mit entre-deux & repoussa le cerf avec succès.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 3 de ce mois, par lequel le Roi établit la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du Roïaume & se réserve à statuer sur la liberté de la vente à l'étranger, lorsque les circonstances seront devenues plus favorables. Cet Arrêt important contient tous les motifs qui ont fixé la décision de S. M.; Elle veut, dit-elle, les développer non seulement par un effet de sa bonté & pour témoigner à ses Sujets qu'elle se propose de les gouverner toujours comme un pere conduit ses enfans, en mettant sous leurs yeux leurs véritables intérêts; mais encore pour prévenir, ou calmer les inquiétudes que le Peuple conçoit si aisément sur cette matière & que la seule instruction peut dissiper.

Le 18 de ce mois, Mr. Joly de Fleury, Conseiller d'Etat, prêta serment entre les mains du Roi, pour la charge de Secrétaire des Ordres du Roi, dont S. M. l'a pourvu sur la démission de l'Abbé Terray. Le même jour, le Sr. Dufour de Villeneuve, Lieutenant-Civil, & les principaux Officiers du Châtelet de Paris eurent l'honneur de présenter leurs respects à leurs Majestés.

--- Mr. de Boynes, ancien Ministre de la Marine, a obtenu de la bonté du Roi la pension accordée aux Ministres; c'est un objet de 40 mille livres par an. --- Le Clergé s'occupe des études, que Mr. l'Abbé de Bourbon va faire au Séminaire de Saint-Magloire. Son extrait baptistaire, signé du feu Roi, porte simplement qu'il est Fils de Louis de Bourbon & de Mademoiselle de Romans. --- L'Archevêque de Cambray a été enterré sans cérémonie à Moulins, où il est mort presque subitement. Il jouissoit de plus de 450 mille livres de rente en Bénéfices, & il laisse près d'un million de dettes, mais avec un mobilier considérable. L'Archevêché de Cambray rapporte annuellement cent mille écus. --- Le Baron de Groy, qui étoit Gentilhomme d'Am-

basfâde en Suède , va remplacer le Marquis de Verac , en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi à Hesse-Cassel ; & le Comte de Montmorin ira avec le même titre près de l'Electeur de Treves à la place du Chevalier d'Aigremont qui est rappelé. ---- Des Arrêts affichés de la Chambre des Comptes notifient les échanges par lesquels le feu Roi a cédé à Mgr. le Duc d'Orléans la forêt de Bondy pour la Principauté de la Roche-sur-Yon , du Luc & du Comté d'Argenton ; & au Sr. Mesnard de Chauzy , Premier-Commis de Mr. le Duc de la Vrilliere , la propriété des terrains & bois qui contribueront à l'arrondissement de sa terre de Cheuzy près de Blois , pour la Seigneurie de Villepreux , contigue au Parc de Versailles. ---- On comptoit que Mr. le Garde des Sceaux occuperoit la Chancellerie ; mais on apprend qu'il a loué un Hôtel rue neuve d'Artois. ----- Mr. le Chancelier n'ayant pas trouvé habitable sa terre de Roncherolles , où il est exilé , a loué pour six ans un magnifique Château qui n'est éloigné du sien que d'une lieue , & qui appartient au Sr. Racine de Monseuille. Ses deux premiers Secrétaires le Brun & Thury sont encore avec lui , & n'ont pas été arrêtés comme certains papiers l'ont annoncé. Il a été visité par Mr. l'Archevêque & l'Intendant de Rouen , attendu qu'il a toujours la première charge du Roiaume. Du lieu de son exil il a adressé au Roi un Mémoire sur le danger du rappel des anciens Parlements.

On attribue à Mr. de Saint Auban un Imprimé anonyme intitulé : *Considérations sur la réforme des armes jugée au Conseil de guerre assemblée à l'Hôtel royal des Invalides*. C'est une défense en faveur des Juges & une réponse sérieuse à tous les Mémoires qui ont paru à ce sujet. L'anonyme soutient qu'il n'y a jamais eu une entreprise aussi hardie dans ses vues , aussi insidieusement dressée , & aussi dangereuse pour l'Etat , que celle de la réforme des armes du Roiaume , exécutée par le Sr. de Bellegarde au profit du Sr. de Montieu son beaufrere ; qu'ils enlevoient 470,000 armes à 11 sols 6 deniers , l'une portant l'autre ,

pour en vendre la plus grande partie , tous frais faits , plus de 8 livres à l'étranger , & rendre au Roi au prix de 20 livres , sans baïonnette , les mauvaises , assimilées au modèle préparé pour couvrir cette manœuvre ; que pour le remplacement de ces armes devenu indispensable il en coûteroit à l'Etat plus de dix millions. Mr. de Gribeauval , Lieutenant-Général des Armées du Roi , si puissant sous le Ministère de Mr. le Duc de Choiseul , & d'autres Officiers qui ont voulu sauver la réputation du Sr. de Bellegarde , sont fort maltraités dans cet Imprimé , que le public prévenu contre Mr. de Saint Auban & toujours aveugle dans sa haine comme dans ses amours , ne veut pas seulement se donner la peine de lire.

L'emploi de rédacteur de la gazette de France étant un emploi de confiance , & un poste d'ailleurs assez lucratif pour servir de récompense , il est d'usage que chaque nouveau Ministre des affaires étrangères y place un sujet de son choix. En conséquence Mr. de Vergennes a congédié le Sr. Marin , en lui faisant dire qu'à commencer avec le mois d'Octobre la gazette seroit rédigée par Mr. l'Abbé Aubert. Ce dernier aussi estimable par son caractère que par ses talens est connu par des fables & autres petits ouvrages qui lui font honneur. Il est Professeur d'éloquence au Collège royal & chargé de la feuille des petites affiches. Il a rédigé aussi quelque tems le Journal de Trévoux , connu aujourd'hui sous le nom de Journal des Beaux-Arts , que les amateurs voudroient voir encore entre ses mains.

Durant le voyage que le Roi du Suède fit à Chantilly , pendant son séjour en France , il admira principalement la précieuse collection d'histoire naturelle que feu Mr. le Duc a rassemblée , que le Prince de Condé n'a cessé d'augmenter & qu'il a fait mettre dans le meilleur ordre. Le Monarque Suédois , voulant donner à ce Prince une marque de son souvenir & de son amitié , en contribuant lui-même à enrichir un Cabinet devenu un des plus beaux de l'Europe , vient de lui faire parvenir une suite complète des miné-

raux que produit son Empire. Cette collection, composée de plus de six cent échantillons, est renfermée dans une armoire superbe, exécutée à Stockholm, où l'on a représenté en marqueterie & en bronze doré les armes du Prince de Condé & divers autres ornements. Le comble de l'armoire est une espèce de rocher formé par différents minéraux. La beauté & la perfection de ce travail prouvent les progrès que les Arts font en Suède sous un Monarque qui les encourage & les éclaire.

Fin de la description du Mausolée &c.

Les deux autres, placées en face de l'Autel & de la principale entrée, présentoient les armes de France sous une couronne royale, en relief & en or. Sur ces frontons, s'élevoit un amortissement, orné de rinceaux & de festons de lauriers en or. Cet amortissement qui couronnoit ce monument, servoit de base à un groupe de femmes éplorées, représentant la France & la Navarre. Aux angles de cet édifice, quatre cippes funéraires, faits de tronçons de colonnes de jaspe sanguin, servoient de base à des faisceaux de lances liées avec des écharpes, auxquels étoient suspendus des trophées militaires. Leurs extrémités élevoient sur le fer d'une lance une triple couronne de lumières. Le plafond du mausolée formoit une voussure ovale, dans les compartimens de laquelle étoient des roses en or & des guirlandes de cyprès. Des lampes sépulcrales éclairaient & terminoient l'extrémité des frontons aux quatre côtés de cet édifice. Les six degrés qui élevoient le soubassement, formoient six cordons lumineux qui ceignoient & entouraient le bas du Catafalque. Une urne d'or, placée au centre de ce monument, portoit sur deux de ses faces des médaillons qui présentoient les traits de LOUIS LE BIEN-AIMÉ. Ce sarcophage étoit couvert d'un ériquo, sur lequel le poêle royal étoit développé; un carreau de velours noir, orné de franges & glands en argent, portoit la couronne de nos Rois sous un crêpe de deuil qui descendoit jusqu'au bas du sarcophage. Les Sceptres & les honneurs posés près de la cour

ronne , terminoient cette représentation. Une crédence étoit placée devant le mausolée , sur laquelle on avoit déposé le manteau roial & les armes de Sa Majesté. La Bannière de France en velours violet , semée de fleurs-de-lys d'or & ornée d'un molet à franges d'or , étoit élevée dans le sanctuaire , avec le pannon du Roi , d'étoffe bleue , pareillement semé de fleurs-de-lys d'or sans nombre , & bordé d'un molet à franges d'or. Ces Bannières étoient portées sur des lances garnies de velours , entourées de crêpes. Le Catafalque étoit couvert d'un grand & magnifique pavillon , suspendu à la voûte du Temple , dont le couronnement formoit une coupole ovale , élevée sur un amortissement couvert de velours noir , parsemé de fleurs-de-lys brodées en or , coupé sur les avant-corps par des bandes d'hermine. Le plafond , traversé d'une croix en moire d'argent , portoit quatre écussons en broderie aux armes de France. Dessous ces pentes sortoient quatre grands rideaux de velours noir , couverts de fleurs-de-lys en or , & de larmes en argent , partagés par des bandes d'hermine. La chaire du Prédicateur étoit placée près des stalles du côté de l'Evangile ; elle étoit revêtuë , ainsi que l'abat-voix qui lui servoit de couronnement , de velours noir , orné de franges & de galons d'argent.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 6 Octobre.) Le Conseil des Domaines & Finances de l'Impératrice-Reine vient de rendre une Ordonnance qui défend d'exporter à l'étranger des grains de sarrasin , tant par terre que par eau , sur Turnhout , Anvers , Saint Philippe , St. Nicolas , Gand , Bruges , Ostende & Nieuport. — On a commencé à abattre les murailles de la vieille Cour brûlée pour y former un emplacement , où l'on doit ériger , le 4 Novembre , la Statue équestre de Mgr. le Duc Charles de Lorraine , Gouverneur-Général de ces Provinces.

F I N.

Errata pour le dernier Journal.

Page 423, ligne 2. pendant son absence, *lisez*
pendant l'absence de Mr. de Maupeou.

Page 424, ligne 14. vos propriétés, *lisez* les
propriétés.

T A B L E.

TURQUIE.	{ Constantinople.	459
	{ Belgrade.	461
RUSSIE.	(Pétersbourg.	463
POLOGNE.	(Varsovie.	465
ESPAGNE.	(Cadix.	469
PORTUGAL.	(Lisbonne.	470
SUEDE.	(Stockholm.	471
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	471
ANGLETERRE.	(Londres.	473
	{ Vienne.	479
	{ Berlin.	480
ALLEMAGNE.	{ Maïence.	482
	{ Munich.	483
	{ Francfort.	483
	{ Venise.	484
	{ Turin.	486
ITALIE.	{ Bastia.	486
	{ Bologne.	487
	{ Rome.	489
FRANCE.	(Paris.	491
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	497